



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN06620180724951

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à PERPIGNAN le 24 juillet 2018

Monsieur Robert GARRABE
Le Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V06618030869001	Attaché	COORDONATEUR TECHNIQUE PLACEMENT Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales 66906 Perpignan cedex	02/05/2018	06620180403221
V06618030869002	Attaché	COORDONATEUR TECHNIQUE PLACEMENT Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales 66906 Perpignan cedex	02/05/2018	06620180403221